

COVID-19

FICHE PRATIQUE #16

DATE DE RÉDACTION : 8 AVRIL 2020



Plan de soutien aux entreprises françaises exportatrices

De quoi parle-t-on ?

Le gouvernement a mis en place un « plan de soutien exceptionnel » aux entreprises françaises exportatrices en réponse au ralentissement économique lié à l'épidémie de Covid-19. Il est destiné à sécuriser la trésorerie des exportateurs et à assurer leur rebond à l'international après la crise.

Pour qui ?

Il s'adresse aux entreprises exportatrices, en ciblant plus particulièrement les PME et ETI.

Comment ?

Le plan s'articule autour de quatre mesures :

Mesure n°1 : Renforcement des garanties de Bpifrance. Assurance Export pour les cautions et les préfinancements de projets d'exportation accordés par les établissements financiers. Elles peuvent atteindre 90% (80% avant la crise) pour les PME et ETI, 70% pour les autres entreprises (50% avant la crise). La durée de validité des accords de garanties des préfinancements export passe de quatre à six mois.

Mesure n°2 : Prolongation d'un an des assurances-prospection en cours d'exécution. L'entreprise reçoit une avance de 50% de son budget de prospection à la signature du contrat. Le remboursement se fait progressivement en fonction du chiffre d'affaires généré dans les pays ciblés. En cas d'échec, Bpifrance Assurance Export prend donc en charge pendant un an de plus 65 % des dépenses de prospection non couvertes par le chiffre d'affaires réalisé sur la zone géographique concernée.

Mesure N°3 : Le dispositif Cap France export permet de réassurer les assureurs privés (assurance-crédit) en matière de créances export de court terme. L'enveloppe passe de 1 à 2 milliards d'euros. Une somme destinée à financer l'assurance-crédit export. Cap France export couvre tous les pays sans restriction (17 pays avant la crise).

Pour obtenir plus d'informations ou conseils, contactez notre cellule d'urgence :
Urgence COVID19 : 04 91 39 34 79 | urgencecovid19@ccimp.com | www.ccimp.com

COVID-19

FICHE PRATIQUE #16

DATE DE RÉDACTION : 8 AVRIL 2020



Plan de soutien aux entreprises françaises exportatrices

Mesure N°4 : renforcement de l'accompagnement de la Team France Export (Business France, les Chambres de commerce et d'industrie et Bpifrance). Chaque zone géographique bénéficie d'une veille spécifique durant la crise sanitaire. Les entreprises peuvent participer à des visioconférences gratuites destinées à les informer de l'évolution de la situation sur des régions spécifiques. La Team France Export met également en place une nouvelle offre de prospection entièrement digitalisée.

Quand ?

Les mesures contenues dans ce plan restent valables durant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire.

En savoir plus ?

[Plan de soutien aux entreprises exportatrices.](#)
www.teamfrance-export.fr et www.businessfrance.fr.

Pour obtenir plus d'informations ou conseils, contactez notre cellule d'urgence :
Urgence COVID19 : 04 91 39 34 79 | urgencecovid19@ccimp.com | www.ccimp.com